

LE 16 SEPTEMBRE 2005

BAPE,
Coordonnatrice secrétariat de la commission
Aut.30/ tracé Jean Leman
575 Saint-Amable, bureau 2.10
Québec,
GIR6A6

218 P NP **DM81**

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montréal

6211-06-075

Contre le tracé Jean Leman

Messieurs les commissaires

Le projet Jean Leman qui nous est proposé nous soumet un tracé avec deux variantes. Le bape se doit d'évaluer deux tracés et non deux variantes d'un même tracé. C'est à dire comparer Jean leman avec le tracé qui passe par l'autoroute 15 tel que proposé lors des audiences du bape en 2002 est la logique même.

Pourquoi ce qui était acceptable en 2002 ne l'est plus maintenant. Les commissaires aurait-il erré ou ne leur a t'on soumis q'un projet incomplet celui du sud contrairement à celui sur la 132 qui, lui, contenait tous les éléments pour prendre une décision éclairée.

On ne peut pas changer constamment d'idée. Le projet Jean Leman ne faisait pas parti du processus d'étude en 2002. Si on décide de tenir compte de l'échangeur Jean Leman. il faut donc reprendre le processus de 2002 ,pour comparer les deux projets de façon equitable.

Le projet sur la route 132 au nord ne nécessitait aucun ajout et permettait un lien direct tout en gardant une fluidité totale pour les véhicules ce qui est l'objet même de la contruction de l'échangeur Jean Leman .

Donc en se basant le gros bon sens le projet Jean Leman est inutile et coûteux.. C'est pourquoi je suis contre ce projet.



STEVE MONETTE